

## **L'ACTUALITÉ POLITIQUE**

*Le Conseil constitutionnel a été saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité concernant le congé paternité pour le « deuxième papa » dans les couples ayant eu recours à la gestation pour autrui (GPA). Cette demande, portée par l'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens (APGL), conteste les circulaires de la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) qui refusent ce droit au parent d'intention, en l'absence de lien avec la mère, inexistante dans le cas d'une GPA. Les opposants à la GPA dénoncent une tentative de reconnaissance indirecte de cette pratique interdite en France. Ils craignent que cette initiative, sous couvert d'égalité sociale, contribue à légitimer un système d'exploitation reproductive. Le Conseil constitutionnel devra trancher dans les prochains mois sur cette question sensible, avec en toile de fond l'enjeu majeur du respect de l'interdiction de la GPA et de la protection des femmes et des enfants.*

*Dans un communiqué publié le 25 juin, le Syndicat de la Famille a dénoncé cette offensive juridique, estimant qu'elle vise à « contourner l'interdiction de la GPA en France par le biais de la sécurité sociale ». Il rappelle que « l'enfant né par GPA a nécessairement été privé de sa mère » et que l'extension du congé paternité au bénéfice d'un deuxième homme, en lieu et place de la mère, revient à « effacer la maternité ». Le Syndicat appelle à maintenir une stricte séparation entre la protection sociale et la reconnaissance de la filiation, pour éviter toute instrumentalisation des dispositifs sociaux en faveur de pratiques contraires à la dignité humaine.*

*Le 23 juin 2025, le tribunal judiciaire de Bobigny a condamné la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Seine-Saint-Denis pour avoir refusé de financer une mastectomie bilatérale à une personne engagée dans une transition de genre. Le juge a estimé que ce refus reposait sur un ancien protocole de 1989, aujourd'hui abrogé, et qu'il portait atteinte au droit fondamental à l'accès aux soins. La CPAM devra rembourser plus de 5 300 euros à l'assuré, ainsi que verser 3 000 euros de dommages et intérêts.*

*Cette décision intervient dans un contexte de contentieux croissants entre assurés et caisses primaires autour des actes liés à la transition, et pourrait accélérer une harmonisation des pratiques à l'échelle nationale. Plusieurs associations y voient une victoire juridique contre ce qu'elles qualifient de « transphobie institutionnelle ». Toutefois, cette jurisprudence pose question sur la place croissante du juge dans la définition des prises en charge médicales, en l'absence de débat parlementaire sur ces sujets sensibles.*

*Le mardi 25 juin, la commission d'enquête parlementaire sur les violences en milieu scolaire a adopté à l'unanimité son rapport, en réponse à l'affaire Bétharram. Présentant 50 recommandations, les co-rapporteurs Violette Spillebout (Renaissance) et Paul Vannier (LFI) appellent à renforcer les contrôles dans les internats, mieux former les personnels et créer des dispositifs d'écoute pour les élèves. Paul Vannier a annoncé vouloir saisir la justice pour faux témoignage contre trois personnalités auditionnées, dont François Bayrou. Le rapport sera rendu public le 3 juillet.*

## **PROPOSITION DE LOI PMA ET ADOPTION**

Le Sénat a adopté, en première lecture et sans modification, le jeudi 19 juin, la proposition de loi portée par la députée Prisca Thevenot (Renaissance, Hauts-de-Seine), visant à protéger les personnes engagées dans un projet parental (PMA, adoption) contre les discriminations au travail. Le texte avait été adopté en mai à l'Assemblée nationale à l'unanimité des députés votants.

Cette proposition de loi insère explicitement le « projet parental » parmi les motifs prohibés de discrimination dans le code du travail, aux côtés du sexe, de la grossesse et de la situation de famille. Elle étend cette protection à tous les aspects de la vie professionnelle (embauche, promotion, affectation, rémunération, etc.), notamment pour les hommes accompagnant leur conjointe dans un parcours de PMA ou les personnes engagées dans un processus d'adoption.

Un second article, introduit en commission, prévoit une autorisation d'absence pour les personnes concernées par ces parcours afin de se rendre aux rendez-vous médicaux ou entretiens nécessaires. L'objectif affiché est de garantir l'égalité de traitement et de lever les freins à la parentalité assistée. Le texte est désormais définitivement adopté.

## **DÉFENSEUR DES DROITS** **PUBLICATION D'UNE NOUVELLE DÉCISION-CADRE** **SUR LES DROITS DES PERSONNES TRANSGENRES**

À l'occasion du mois des fiertés, la Défenseure des droits, Claire Hédon, a publié le 16 juin une décision-cadre actualisée sur le respect de l'identité de genre. Ce document met en lumière les nombreuses discriminations dont restent victimes les personnes transgenres dans des domaines variés : état civil, santé, éducation, emploi, sport, accès aux biens et services, sécurité et privation de liberté. Elle appelle à une adaptation des politiques publiques, au-delà des progrès législatifs réalisés depuis 2016.

Parmi les recommandations : respect du genre dans les actes de filiation, simplification des démarches de changement d'état civil (y compris pour les mineurs), sensibilisation dans l'Éducation nationale, adaptation des espaces sportifs, reconnaissance des droits en détention ou dans les services de santé.

## **MISSION D'INFORMATION** **SUR LA BAISSÉ DE LA NATALITÉ**

Officiellement constituée le mardi 24 juin à l'Assemblée nationale, la mission d'information sur les causes et conséquences de la baisse de la natalité a désigné son bureau et son rapporteur. Elle est présidée par Constance de Pélichy (LIOT, Loiret), avec pour rapporteur Jérémie Patrier-Leitus (Horizons, Calvados). Elle comprend 30 membres issus de tous les groupes politiques.

Bien que sa feuille de route ne soit pas encore fixée, cette mission devra étudier les facteurs expliquant la chute de la fécondité en France (1,62 enfant par femme en 2024) et proposer des solutions concrètes, notamment en matière de soutien à la parentalité et de politiques familiales.

## CONVENTION CITOYENNE SUR LES TEMPS DE L'ENFANT

La première session de la convention citoyenne sur les temps de l'enfant s'est tenue du 20 au 22 juin, sous l'égide du CESE. Composée de 140 citoyens tirés au sort, cette convention a pour objectif de réfléchir à l'organisation du temps quotidien, scolaire, familial et social des enfants. Les auditions ont porté sur le bien-être, les rythmes de vie, et les enjeux d'éducation.

Élisabeth Borne et Sarah El Haïry sont venues soutenir cette initiative. Le rapport final est attendu à l'automne et pourrait inspirer de nouvelles réformes dans l'éducation, la parentalité et les politiques familiales.

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

### 1. Programme EVARS – Enseignement moral et sexuel à l'école

Pierre Cordier, député LR des Ardennes, a interrogé le Gouvernement sur les inquiétudes des familles face au programme EVARS. Il alerte sur des contenus jugés intrusifs et réclame davantage de transparence et de dialogue, notamment par une

information systématique des parents et la possibilité pour eux d'exprimer des réserves. Il demande si des ajustements sont envisagés pour mieux respecter les droits éducatifs des familles.

### 2. Modulation des allocations familiales selon les revenus

Justine Gruet, députée LR du Jura, critique les effets des réformes ayant affaibli l'universalité des allocations. Elle évoque l'augmentation continue des dépenses malgré la baisse des naissances, et questionne l'opportunité de recentrer ces aides sur les familles les plus modestes. Catherine Vautrin a confirmé que la modulation actuelle, fondée sur le revenu, ne serait pas remise en cause.

### 3. Recul de l'accès aux compléments AEEH pour les parents d'enfants handicapés

Anaïs Belouassa-Cherifi (LFI) dénonce les effets de la circulaire CNAF IT 2024-233 qui limite les compléments de l'AEEH en cas de cumul avec d'autres prestations. Elle évoque une précarisation accrue des familles concernées et des situations administratives injustes. Elle demande la suspension de cette circulaire.

### 4. Financement du Planning familial

Denis Fégné (PS) alerte sur la fermeture de plusieurs centres du Planning familial en raison de baisses de subventions locales. Il demande au Gouvernement un financement national stable et pérenne pour garantir la continuité des missions de prévention et d'accompagnement de cette structure fondée en 1956. ■